



PROJET D'IMPLANTATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE Flottant

Commune de Bray-Saint-Aignan (Loiret, 45)



AEPE
Gingko

Réponse à l'avis de la MRAe (N°204-4720) en date du 13 août 2024 sur le projet de construction de deux centrales photovoltaïques sur la commune de Bray-Saint-Aignan (45)

L'ENERGIE
D'AGIR



Observations	Réponses apportées par le porteur de projet
<p><u>Justification des choix et analyse des solutions de substitution</u></p> <p>L'autorité environnementale recommande d'élargir recherche de site alternatif à l'ensemble du territoire couvert par le PCAET Forêt d'Orléans Loire Sologne.</p>	<p>La recherche d'alternative a été menée à l'échelle de la communauté de commune du Val de Sully qui est la plus grande des intercommunalités couvertes par le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne (page 30 à 35 de l'étude d'impact).</p> <p>La communauté de communes du Val de Sully s'étend sur une superficie conséquente de 590 km² soit 34 % du territoire couvert par le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne et 9 % du département du Loiret.</p> <p>L'étude d'alternative menée à l'échelle de la communauté de communes du Val de Sully a fait ressortir un potentiel relativement faible. En effet, 6 sites sans contraintes rédhibitoire ont été identifiées et permettraient d'atteindre une puissance théorique de 48 MWc. Il y a cependant une grande incertitude pour ces sites qui comprennent des contraintes fortes (zone A du Plu et disponibilité foncière incertaine). A notre connaissance, seul le site du projet photovoltaïque flottant de Bray-Saint-Aignan à fait l'objet d'une demande d'autorisation.</p> <p>Au vu du potentiel des sites identifiés, mais des grandes incertitudes qu'ils comportent, le développement du projet de Bray Énergies semble incontournable. Celui-ci assurerait un net progrès vers les objectifs 2030 de la Communauté de communes et plus largement du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne.</p> <p>Par ailleurs, SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES du Loiret (SRADDET) prévoyait notamment d'augmenter la production d'énergie produite à partir du solaire photovoltaïque pour atteindre 843 MW en 2021. En pratique, seule une puissance de 653 MW d'énergie solaire photovoltaïque était disponible en 2021. D'autres objectifs de puissance photovoltaïque à court et moyen terme sont fixés dans le SRADDET : 1 607 MW en 2026 (x 2,5 par rapport à 2021), 2 383 MW en 2030 (x 3,6) et 5 745 MW en 2050 (x 9). Le projet s'inscrit ainsi en cohérence avec les objectifs du SRADDET de la région Centre-Val de Loire, de développement des énergies renouvelables et d'augmentation de la production d'énergie produite à partir du solaire photovoltaïque.</p> <p>Enfin, au niveau national, dans les « <i>Chiffres-clés des énergies renouvelables - Ed. 2023</i> » publié par le ministère de la transition énergétique », on constate que la France est en retard sur ses objectifs. En effet, les énergies renouvelables représentent 20,7 % de la consommation énergétique en 2022, alors que l'objectif en 2020 était de 23 %. Le développement des énergies renouvelables doit encore s'accélérer pour atteindre les objectifs nationaux pour 2030 qui ont été revus à la hausse et fixés à 33 % par la loi énergie climat du 8 novembre 2019. Au regard du retard dans le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire Français et de la réhausse récente des objectifs nationaux, il semble incontournable de développer ce type de projet.</p>

Il est important de rappeler que les travaux de raccordement au réseau sont sous la maîtrise d'ouvrage d'ENEDIS qui se charge des différentes démarches associées. Ce sont donc les équipes d'ENEDIS qui définiront le tracé exact dudit raccordement. C'est ENEDIS également qui portera la responsabilité de la séquence « éviter-réduire-compenser (ERC) » relative au raccordement externe. A ce sujet, le Conseil d'Etat (Conseil d'Etat, 6ème chambre, 27/03/2023, 455753, Inédit au recueil Lebon) rappelle qu'en vertu des dispositions de l'article L.321-6 du Code de l'énergie, le raccordement des ouvrages de production d'électricité au réseau public de transport incombe aux seuls gestionnaires de réseaux. Le raccordement à partir d'un poste de livraison se rattache ainsi à une « opération distincte de la construction de l'installation » et est donc « sans rapport avec la procédure de délivrance de l'autorisation unique valant permis de construire ».

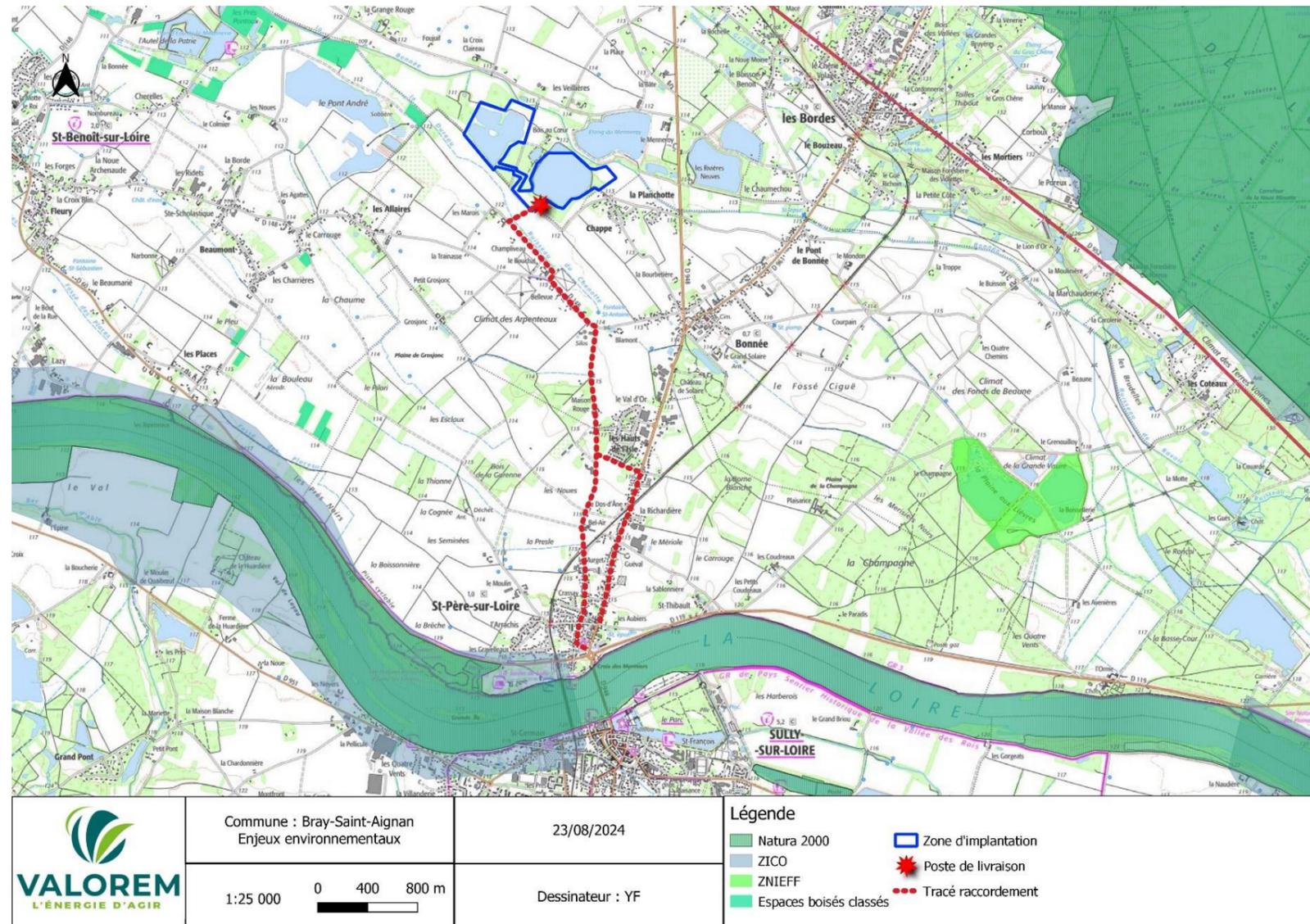
A ce jour, la procédure de demande de raccordement n'a pu être engagée. En effet, cette dernière pourra être lancée uniquement à l'obtention du Permis de Construire, et comprendra plusieurs étapes : élaboration de la Proposition Technique et Financière, puis élaboration de la Convention de Raccordement, et réalisation des travaux. Le tracé du raccordement sera figé à la signature de la convention de raccordement qui est prévu au second trimestre 2026 selon le planning prévisionnel du projet.

Le tracé pressenti du raccordement au poste source est présenté dans le dossier d'étude d'impact (page 204). Il a été défini sur la base d'une étude non engageante réalisée par ENEDIS à la demande du maître d'ouvrage (PRAC : Proposition de Raccordement avant Complétude) en novembre 2022. Ce tracé suit les routes et chemins existants en accotement afin de limiter les impacts des travaux, comme il est d'usage dans les réalisations d'ENEDIS. Ce tracé prévoit un raccordement en deux points distincts du réseau en piquage via deux départs sur des lignes moyennes tensions. Sur la première partie (environ 2,6 km), le tracé est commun aux départs. Sur la seconde partie (environ 1.6 km), le tracé se scinde en deux pour rejoindre les deux points de raccordements. Ce tracé borde des parcelles agricoles et des habitations et ne présente pas d'enjeux particulier. Ce tracé ne traverse aucun zonage ayant un intérêt écologique remarquable (ZNIEFF, Natura 2000, ZPS ...) ni cours d'eau.

L'impact sur le milieu naturel de ce tracé prévisionnel peut donc être considéré comme très faible voir nul.

Raccordement électrique

L'autorité environnementale recommande de compléter dès ce stade l'étude d'impact par une évaluation des incidences des modalités de raccordement du projet au réseau susceptibles d'être mises en oeuvre.



<p>Contribution du projet à la lutte contre le changement climatique</p> <p>L'autorité environnementale recommande de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reprendre la présentation du bilan énergie et carbone du projet sur la base des caractéristiques précises des matériaux choisis pour la construction du parc, et en utilisant des données représentatives de la production électrique française ; • Prévoir des mesures pour limiter l'empreinte carbone du projet. 	<p>Dans l'étude d'impact (page 211 à 213), une analyse du cycle de vie a été menée en se basant sur des données génériques. En effet, les choix des matériels et matériaux ne sont pas fixés à ce jour. Un chiffre conservateur de 44 g de CO2 équivalent par kWh produit a été considéré pour les calculs. Ce chiffre est la valeur haute du bilan carbone ADEME de 2021 qui indique un bilan compris entre 25 et 44 g de CO2 par kWh produit.</p> <p>Dans une étude plus récente (« AVIS de l'ADEME : L'énergie photovoltaïque » de mai 2022 (Référence: 011951)), l'ADEME estime « qu'un système PV installé en France métropolitaine émet en moyenne entre 23 et 25 g de CO2 équivalent par kWh produit ». L'ADEME indique également qu'« en France, le PV - tout comme l'éolien - vient en effet se substituer en premier lieu aux capacités de production fossiles (historiquement gaz et charbon). Le photovoltaïque décarbone donc efficacement le mix électrique français ». Cette valeur est donnée pour le cas défavorable d'une fabrication des modules en Chine.</p> <p>Sur 30 ans, le parc photovoltaïque flottant de Bray-Saint-Aignan permettra d'éviter au minimum la production de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 660 tonnes de CO2 en comparaison au mix énergétique Français • 156 570 tonnes de CO2 en comparaison à la production réalisée à partir de GAZ auquel le photovoltaïque vient se substituer en premier lieu. <p>Par ailleurs, ce projet a pour vocation de candidater aux appels d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) pour obtenir un contrat de vente d'électricité. Le cahier des charges favorise les projets avec un bilan carbone réduit. Lors de la construction du parc, des choix technologiques permettant de réduire le bilan carbone du projet seront ainsi privilégiés.</p> <p>Il est donc fort probable que le bilan carbone du projet photovoltaïque flottant de Bray-Saint-Aignan soit fortement amélioré.</p>
<p>Préservation de la biodiversité et des milieux</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'autorité environnementale recommande de vérifier et compléter les inventaires floristiques, en les classant par ballastière et par habitat. • L'autorité environnementale recommande de compléter l'état initial de la biodiversité sur le site. • On note la possible nidification d'espèces remarquables mais sans que les éléments recueillis ne permettent de certifier leur présence effective. Le dossier conclut malgré cette incertitude à un enjeu modéré en termes d'oiseaux nicheurs. • Il est précisé qu'aucun grand rassemblement d'individus n'a été observé, alors qu'un seul passage a été effectué. Il aurait fallu consulter les données des sites proches des associations locales et les exploiter. • Chiroptères : des éléments déterminants sont omis et ne permettent pas en réalité de conclure, aucune quantification du nombre de contacts n'étant donné. 	<p>Concernant les espèces floristiques, la présence de <i>Acorus calamus</i> a été vérifiée et confirmée en bordure du plan d'eau ouest. En revanche, la présence du Bouleau pubescent est issue d'une erreur dans la saisie de nos données ; le bouleau verruqueux est donc bien l'espèce qui a été identifiée sur l'aire d'étude. Enfin, après vérification, le <i>Sedum forsterianum</i> a été remplacé par le <i>Sedum rupestre</i>.</p> <p>Par ailleurs, la Flouve odorante a bien été relevée sur l'aire d'étude. Concernant les espèces végétales aquatiques, il y a effectivement peu d'espèces de pleine eau qui ont été relevées dans les deux plans d'eau (<i>Potamogeton crispus</i> et <i>Ceratophyllum demersum</i>) bien que des relevés aient été effectués sur les berges ainsi que sur l'ensemble des plans d'eau lors des inventaires piscicoles.</p> <p>A propos de l'habitat de saulaie riveraine, le critère de connectivité n'avait pas été pris en compte. L'enjeu est donc réévalué en très faible puisqu'il n'est donc plus considéré comme habitat d'intérêt communautaire.</p> <p>En annexe (ci-après), un tableau présente l'ensemble des espèces végétales identifiées dans chaque type d'habitats.</p> <p>Plusieurs espèces inventoriées (Cigogne noire, Bihoreau gris, Mouette mélanocéphale, Sterne pierregarin...) ont été observées en période de nidification mais aucun indice de nidification n'a pu être observé. En effet, le site ne présente pas d'habitats favorables à ces espèces pour nicher. Ainsi, celui-ci sert d'habitat de transit et/ou d'alimentation. Les enjeux ont donc été calculés en fonction de l'utilisation du site comme tel et non en tant qu'habitat de nidification possible ou probable (Tableau 63 page 134 à 136 de l'étude d'impact).</p> <p>Par contre, le Balbuzard pêcheur et l'Elanion blanc disposent d'habitats favorables à leur nidification au sein du site (haies multistrates, ripisylves et boisements pour le Balbuzard ; lisières forestières et haies pour l'Elanion). Même si aucun indice clair n'a pu être identifié, des habitats étant favorables, la nidification est considérée comme possible au sein du site. Le calcul des enjeux a donc été fait en fonction de ce statut. Pour rappel, un individu de Balbuzard avait été observé en vol au-dessus de l'étang en mai et juin 2022, et un Elanion observé en vol également en avril le long du site.</p> <p>Les données locales confirment les observations réalisées au sein du site d'étude (données Faune-France : https://www.faune-france.org/). En effet, sur l'étang ouest du projet, visible depuis la route, des données sont disponibles en période hivernale ou migratoire (données depuis 2020). Les effectifs et espèces notés sont sensiblement les mêmes que ceux notés dans l'étude (Canard colvert, Fuligule morillon, Grèbe huppé, Grand cormoran, Foulque macroule, Grande aigrette...).</p> <p>Les données (Faune-France) sur les étangs situés au nord-est du projet (étangs du Menneroy) indiquent un nombre d'espèces et des effectifs plus importants que ceux observés au sein du site, même si ceux-ci restent limités. En effet, plusieurs espèces comme la Sarcelle d'hiver, le Canard chipeau ou encore le Fuligule milouin y ont été inventoriées dans des effectifs entre 1 et 60 individus (souvent entre 10 et 30 individus). De plus, environ 230 Vanneaux huppés ont été dénombrés en janvier 2023. Les données disponibles sur la commune remontent jusqu'à 2015.</p> <p>Ainsi, le site ne semble pas constituer un enjeu plus important pour cette période donnée. Malgré tout, le projet a bien pris en compte la présence de ces espèces hivernantes et migratrices liées aux milieux aquatiques en évitant une bonne partie de la surface des étangs du projet.</p> <p>Concernant les chiroptères, l'étude est orientée sur le qualitatif plutôt que le quantitatif. En effet, pour ce type de projet il s'agit ici d'avoir un aperçu de la diversité d'espèces présentes au sein du site et ainsi d'identifier les habitats favorables présents. Pour rappel, les enjeux sont calculés en fonction de la patrimonialité des espèces croisée à la fonctionnalité du site (fonction et abondance de l'habitat). Les impacts ne vont concerner que la perte d'habitats pour les espèces, l'étude de la diversité spécifique est donc justifiée. L'identification des enjeux permet d'orienter la suite du projet (séquence ERC) et donc d'éviter/limiter tout impact sur ce groupe d'espèces. Enfin, les mesures mises en place prennent bien en compte les chiroptères (ME01 : Evitement amont ; ME06 :</p>

<ul style="list-style-type: none"> Le rôle éventuel du site comme lien entre la forêt d'Orléans et la Loire, notamment pour des espèces comme le Balbuzard pêcheur n'a pas été étudié. 	<p>Préconisations pour éviter les perturbations liées à l'éclairage ; MR03 : Phasage des travaux ; MR04 : Balisage du chantier ; MR06 : Prospection et abattage d'arbres gites à chiroptères).</p> <p>Le site se trouve dans l'axe entre la Forêt d'Orléans (massif de Lorris-Les Bordes) et la Loire. Peu de données mentionnent le Balbuzard pêcheur sur la commune du projet ou les plus proches mais il est mentionnée sur la commune au nord du site (Châtenoy), en vol en période de migration, à plus de 10km, et surtout à l'est du site sur la commune d'Ouzouère-sur-Loire (massif de Lorris-Les Bordes) avec des indices de reproduction (jeunes observés notamment). En effet, la reproduction de cette espèce est connue dans ce massif à proximité de l'étang de Ravoir (à environ 7km du site) depuis les années 1970. Au niveau de cette commune, le massif forestier est beaucoup plus proche de la Loire que sur la commune du projet et l'étang de Ravoir constitue une zone humide isolée en plein milieu de boisements. La zone sur la commune d'Ouzouère-sur-Loire semble bien plus propice à la reproduction de l'espèce (zone naturelle isolée, lien plus direct avec la Loire) que le site du projet(entouré de parcelles agricoles et à proximité directe avec des zones urbanisées).</p> <p>Ainsi, les données disponibles confirment une présence de l'espèce localement, mais plutôt limitée sur la commune du projet et celles des alentours proches, même si la pression d'inventaires est à prendre en compte (manque de données). Les données indiquent donc une reproduction avérée sur la commune d'Ouzouère-sur-Loire.</p> <p>Le site semble donc constituer principalement un habitat de transit et d'alimentation pour cette espèce, mais la présence d'habitats favorables au sein du site (boisements, haies arborées) permet de considérer sa nidification possible.</p>
---	---

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des espèces végétales par habitats identifiés

Nom Français	Nom Latin	Boisements et haies						Fourrés			Prairies et autres végétations herbacées						Eaux de surface et végétations associées			Autres habitats	
		G1.1	G1.111	G1.A1	G1.A1 x F3.111	G3.F12	FA.4	F3.111	F3.14	F9.21 (plans d'eau ouest et est)	E1.91	E1.91 x E2.22	E2.11	E2.22 x E5.43	E2.22 x I1.53	E5.43	C3.24 + F9.21 (plan d'eau ouest)	D5.21 (plan d'eau ouest)	Végétation aquatique plan d'eau ouest	FB.32	I1.53
Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus, Millefeuille, Chiendent rouge	<i>Achillea millefolium</i>										x			x							
Acore calame, Acore aromatique, Acore odorant, Jonc odorant, Acore roseau	<i>Acorus calamus</i>															x					
Agrostide capillaire, Agrostide commune, Agrostis capillaire	<i>Agrostis capillaris</i>																				x
Aïra caryophyllé, Canche caryophyllée	<i>Aira caryophylla</i>									x	x			x							
Alisier des bois, Alisier torminal	<i>Torminalis glaberrima</i>			x	x	x															
Alliaire, Herbe aux aulx, Alliaire pétiolée, Alliaire officinale	<i>Alliaria petiolata</i>			x	x	x							x		x						
Alpiste roseau, Baldingère faux roseau, Fromenteau	<i>Phalaris arundinacea</i>								x							x	x				
Anacamptide bouffon, Orchis bouffon	<i>Anacamptis morio</i>													x							
Andryale à feuilles entières, Andryale sinueuse	<i>Andryala integrifolia</i>					x					x			x							
Asperge officinale, Asperge cultivée	<i>Asparagus officinalis</i>					x															
Aubépine à deux styles, Aubépine lisse, Noble épine	<i>Crataegus laevigata</i>				x																
Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai, Aubépine monogyne	<i>Crataegus monogyna</i>				x	x	x		x												
Aulne glutineux, Verne, Vergne	<i>Alnus glutinosa</i>								x												
Barbarée commune, Herbe de Sainte-Barbe	<i>Barbarea vulgaris</i>				x																
Benoîte des villes, Benoîte commune, Herbe de saint Benoît	<i>Geum urbanum</i>				x																
Berce sphondyle, Patte d'ours, Berce commune, Grande Berce	<i>Heracleum sphondylium</i>								x												
Bertéroa blanchi, Alysson blanchâtre, Alysson blanc, Alysse blanche	<i>Berteroa incana</i>													x							
Bident triparti, Bident trifolié, Eupatoire aquatique, Chanvre d'eau	<i>Bidens tripartita</i>								x												
Bouleau pleureur, Bouleau verruqueux, Boulard	<i>Betula pendula</i>	x							x							x					
Brome mou, Brome orge	<i>Bromus hordeaceus</i>										x		x	x							
Brome stérile, Anisanthe stérile	<i>Anisantha sterilis</i>				x	x					x		x	x							
Bryone dioïque	<i>Bryonia dioica</i>			x			x														
Butome en ombelle, Jonc fleuri, Carélé	<i>Butomus umbellatus</i>															x					
Campanule raiponce	<i>Campanula rapunculus</i>					x					x			x							
Cardamine des prés, Cresson des prés, Cressonnette	<i>Cardamine pratensis</i>								x							x					

Nom Français	Nom Latin	Boisements et haies						Fourrés			Prairies et autres végétations herbacées					Eaux de surface et végétations associées			Autres habitats		
		G1.1	G1.111	G1.A1	G1.A1 x F3.111	G3.F12	FA.4	F3.111	F3.14	F9.21 (plans d'eau ouest et est)	E1.91	E1.91 x E2.22	E2.11	E2.22 x E5.43	E2.22 x I1.53	E5.43	C3.24 + F9.21 (plan d'eau ouest)	D5.21 (plan d'eau ouest)	Végétation aquatique plan d'eau ouest	FB.32	I1.53
Cardamine hérissée, Cardamine hirsute, Cresson de muraille	<i>Cardamine hirsuta</i>										x					x					
Carline commune, Chardon doré	<i>Carlina vulgaris</i>																				x
Carotte sauvage, Carotte commune, Daucus carotte	<i>Daucus carota</i>										x		x	x							X
Centaurée noire	<i>Centaurea nigra</i>										x										x
Céraiste aggloméré	<i>Cerastium glomeratum</i>																				x
Céraiste commun , Mouron d'alouette	<i>Cerastium fontanum</i>					x															x
Cératophylle nageant, Cérotophylle immergé, Cornifle nageant, Cornifle immergé, Cérotophylle épineux	<i>Ceratophyllum demersum</i>																				x
Cerfeuil enivrant, Cerfeuil penché, Chérophylle penché, Couquet	<i>Chaerophyllum temulum</i>				x					x											
Chêne pédonculé, Gravelin, Chêne femelle, Chêne à grappe, Chêne	<i>Quercus robur</i>			x	x	x	x			x											x
Chèvrefeuille des bois, Chèvrefeuille grimpant, Cranquillier	<i>Lonicera periclymenum</i>					x				x											x
Chicorée sauvage, Chicorée amère, Barbe-de-capucin	<i>Cichorium intybus</i>																				X
Chiendent rampant, Chiendent commun, Élytrigie rampante	<i>Elytrigia repens</i>										x										
Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé	<i>Cirsium vulgare</i>																				x
Cornouiller mâle, Cornouiller sauvage	<i>Cornus mas</i>																				X
Cornouiller sanguin, Sanguine, Cornouiller femelle	<i>Cornus sanguinea</i>			x																	X
Cotonéaster de Franchet	<i>Cotoneaster franchetii</i>																				X
Crépide capillaire, Crépide à tiges capillaires, Crépide verdâtre, Crépis capillaire	<i>Crepis capillaris</i>										x										
Cytise à balais, Genêt à balais, Sarothamne à balais, Juniesse	<i>Cytisus scoparius</i>			x	x	x	x			x	x										x
Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	<i>Dactylis glomerata</i>					x						x	x	x	x						
Digitale pourpre, Gantelée, Gant de Notre-Dame	<i>Digitalis purpurea</i>					x															
Dryoptéride fougère-mâle	<i>Dryopteris filix-mas</i>			x																	
Éléocharide des marais, Scirpe des marais, Éléocharis des marais	<i>Eleocharis palustris</i>																				x
Épilobe à petites fleurs	<i>Epilobium parviflorum</i>																				x
Érable champêtre, Acéraille	<i>Acer campestre</i>			x	x																
Érable sycomore, Grand Érable, Érable faux platane	<i>Acer pseudoplatanus</i>			x																	
Erigeron annuel	<i>Erigeron annuus</i>									x											
Érigéron du Canada, Conyze du Canada, Vergerette du Canada	<i>Erigeron canadensis</i>																				X
Érodium à feuilles de ciguë, Bec-de-grue	<i>Erodium cicutarium</i>										x										
Ervilier hérissé, Ervilier hirsute, Vesce hérissée, Vesce hirsute, Ers velu	<i>Ervilia hirsuta</i>										x										x

Nom Français	Nom Latin	Boisements et haies					Fourrés			Prairies et autres végétations herbacées					Eaux de surface et végétations associées			Autres habitats		
		G1.1	G1.111	G1.A1	G1.A1 x F3.111	G3.F12	FA.4	F3.111	F3.14	F9.21 (plans d'eau ouest et est)	E1.91	E1.91 x E2.22	E2.11	E2.22 x E5.43	E2.22 x I1.53	E5.43	C3.24 + F9.21 (plan d'eau ouest)	D5.21 (plan d'eau ouest)	Végétation aquatique plan d'eau ouest	FB.32
Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux cyprès, Petite ésole	<i>Euphorbia cyparissias</i>															x				
Ficaire printanière, Renoncule ficaire	<i>Ficaria verna</i>			x	x															
Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>					x					x	x	x	x						
Fraisier sauvage, Fraisier des bois	<i>Fragaria vesca</i>							x												
Frêne élevé, Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>			x		x										x				
Fromental élevé, Avoine élevée, Fromental, Fénasse, Ray-grass français	<i>Arrhenatherum elatius</i>					x					x	x	x	x		x				
Gaillet des marais	<i>Galium palustre</i>																x			
Gaillet gratteron, Herbe collante, Gratteron	<i>Galium aparine</i>			x	x	x	x				x		x		x					
Gaillet vrai, Gaillet jaune, Caille-lait jaune	<i>Galium verum</i>													x						
Géranium de Robert, Herbe à Robert, Géranium herbe à Robert	<i>Geranium robertianum</i>			x	x	x			x				x		x					
Gléchome Lierre terrestre, Lierre terrestre, Gléchome lierre	<i>Glechoma hederacea</i>				x															
Gouet tacheté, Arum maculé, Arum tacheté, Gouet maculé	<i>Arum maculatum</i>			x	x															
Gratiolle officinale, Herbe au pauvre homme	<i>Gratiola officinalis</i>																x			
Groseillier rouge, Groseillier à grappes	<i>Ribes rubrum</i>				x	x														
Gui blanc, Gui des feuillus, Gui, Bois de la Sainte-Croix	<i>Viscum album</i>			x					x											
Houlque laineuse, Blanchard	<i>Holcus lanatus</i>					x					x		x	x						
Iris faux acore, Iris jaune, Flambe d'eau, Iris des marais	<i>Iris pseudacorus</i>															x	x			
Isolépide flottante, Éléogiton flottant, Scirpe flottant, Isolépis flottant	<i>Isolepis fluitans</i>																	x		
Jonc diffus, Jonc épars	<i>Juncus effusus</i>															x	x			
Laïche hérissée	<i>Carex hirta</i>																x			
Laïche vésiculeuse, Laïche à utricules renflés	<i>Carex vesicaria</i>																x			
Lamier pourpre, Ortie rouge	<i>Lamium purpureum</i>				x						x									
Lampsane commune, Graceline	<i>Lapsana communis</i>												x	x	x	x				
Lierre grim pant, Herbe de saint Jean, Lierre commun	<i>Hedera helix</i>	x		x	x	x	x		x				x			x				
Liseron des champs, Vrillée, Petit liseron	<i>Convolvulus arvensis</i>													x						
Lotier corniculé, Pied-de-poule, Sabot-de-la-mariée	<i>Lotus corniculatus</i>												x	x						
Lotier pédonculé, Lotier des marais	<i>Lotus pedunculatus</i>															x				
Luzerne lupuline, Minette	<i>Medicago lupulina</i>													x						
Luzule champêtre, Luzule des champs	<i>Luzula campestris</i>										x		x	x						
Lycophe d'Europe, Chanvre d'eau, Marrube aquatique, Herbe des Égyptiens	<i>Lycopus europaeus</i>								x							x	x			
Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire, Chasse-bosse	<i>Lysimachia vulgaris</i>															x	x			

Nom Français	Nom Latin	Boisements et haies					Fourrés			Prairies et autres végétations herbacées					Eaux de surface et végétations associées			Autres habitats		
		G1.1	G1.111	G1.A1	G1.A1 x F3.111	G3.F12	FA.4	F3.111	F3.14	F9.21 (plans d'eau ouest et est)	E1.91 x E2.22	E2.11	E2.22 x E5.43	E2.22 x I1.53	E5.43	C3.24 + F9.21 (plan d'eau ouest)	D5.21 (plan d'eau ouest)	Végétation aquatique plan d'eau ouest	FB.32	I1.53
Mahonia à feuilles de houx, Mahonie à feuilles de houx, Faux houx, Épine-vinette à feuilles de houx	<i>Berberis aquifolium</i>					x														
Marguerite commune	<i>Leucanthemum vulgare</i>												x	x						
Menthe aquatique, Baume d'eau, Baume de rivière, Bonhomme de rivière, Menthe rouge, Riolet, Menthe à grenouilles	<i>Mentha aquatica</i>														x	x				
Merisier vrai, Prunier des oiseaux, Cerisier des bois, Merisier, Prunier merisier	<i>Prunus avium</i>				x	x			x						x					
Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean	<i>Hypericum perforatum</i>				x				x	x				x						
Millet diffus, Millet épars, Millet étalé, Mil diffus	<i>Milium effusum</i>														x					
Molène bouillon-blanc, Herbe-de-saint-Fiacre, Bouillon-blanc	<i>Verbascum thapsus</i>									x										
Molène pulvérulente, Molène floconneuse	<i>Verbascum pulverulentum</i>									x										
Morelle douce-amère, Douce amère, Bronde	<i>Solanum dulcamara</i>														x					
Muscari chevelu, Muscari à toupet, Muscari chevelu, Muscari à toupet	<i>Muscari comosum</i>																x			
Myosotis des champs	<i>Myosotis arvensis</i>														x					
Narcisse faux narcississe, Jonquille des bois, Jonquille, Narcisse trompette	<i>Narcissus pseudonarcissus</i>			x	x															
Noisetier commun, Noisetier, Coudrier, Avelinier	<i>Corylus avellana</i>				x				x						x				X	
Orme mineur, Petit orme, Orme cilié, Orme champêtre, Ormeau	<i>Ulmus minor</i>				x		x													
Orpin réfléchi, Orpin des rochers	<i>Petrosedum rupestre</i>													x						
Ortie dioïque, Grande ortie	<i>Urtica dioica</i>	x		x	x				x	x	x	x		x						
Panicaut champêtre, Chardon Roland	<i>Eryngium campestre</i>												x							
Pâquerette vivace, Pâquerette	<i>Bellis perennis</i>				x								x	x		x				
Passerage champêtre, Passerage des champs	<i>Lepidium campestre</i>								x											
Patience crépue, Oseille crépue, Parelle crépue, Rumex crépu	<i>Rumex crispus</i>				x								x							
Patience oseille, Oseille des prés, Rumex oseille, Grande oseille, Oseille commune, Surelle	<i>Rumex acetosa</i>				x	x			x		x	x	x							
Patience petite-oseille, Petite oseille, Oseille des brebis, Surelle	<i>Rumex acetosella</i>								x	x			x							
Pâturin annuel	<i>Poa annua</i>								x		x		x							
Pâturin commun, Gazon d'Angleterre	<i>Poa trivialis</i>									x	x	x	x							
Peuplier noir, Peuplier commun noir	<i>Populus nigra</i>	x	x												x					
Peuplier tremble, Tremble	<i>Populus tremula</i>		x			x														
Phragmite austral, Roseau, Roseau commun, Roseau à balais, Phragmite commun	<i>Phragmites australis</i>											x			x	x				
Picride fausse vipérine, Helminthothèque fausse vipérine, Picris fausse vipérine	<i>Helminthotheca echioides</i>																			X
Piloselle officinale, Épervière piloselle	<i>Pilosella officinarum</i>												x		x					
Pin laricio, Pin de Corse	<i>Pinus nigra subsp. laricio</i>				x	x									x					

Nom Français	Nom Latin	Boisements et haies						Fourrés			Prairies et autres végétations herbacées					Eaux de surface et végétations associées			Autres habitats		
		G1.1	G1.111	G1.A1	G1.A1 x F3.111	G3.F12	FA.4	F3.111	F3.14	F9.21 (plans d'eau ouest et est)	E1.91	E1.91 x E2.22	E2.11	E2.22 x E5.43	E2.22 x I1.53	E5.43	C3.24 + F9.21 (plan d'eau ouest)	D5.21 (plan d'eau ouest)	Végétation aquatique plan d'eau ouest	FB.32	I1.53
Plantain élevé, Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet	<i>Plantago major</i>										x										X
Plantain lancéolé, Herbe-aux-cinq-coutures, herbe-à-cinq-côtes	<i>Plantago lanceolata</i>								x		x	x	x	x							
Potamot crépu, Potamot à feuilles crépues	<i>Potamogeton crispus</i>																	x			
Potentille argentée	<i>Potentilla argentea</i>								x		x										
Potentille rampante, Quintefeuille	<i>Potentilla reptans</i>								x		x			x							
Potérium sanguisorbe, Pimprenelle à fruits réticulés, Petite sanguisorbe, Petite pimprenelle, Sanguisorbe mineure	<i>Poterium sanguisorba</i>										x										
Primevère vraie, Coucou, Primevère officinale, Brérelle	<i>Primula veris</i>				x																
Prunier à grappes, Cerisier à grappes, Merisier à grappes, Putier, Bois puant	<i>Prunus padus</i>																			X	
Prunier épineux, Épine noire, Prunellier, Pelossier	<i>Prunus spinosa</i>			x	x	x	x	x						x		x				X	
Prunier mahaleb, Bois de Sainte-Lucie, Prunier de Sainte-Lucie, Amarel, Cerisier de Sainte-Lucie	<i>Prunus mahaleb</i>																			X	
Renoncule bulbeuse, Bouton-d'or bulbeux	<i>Ranunculus bulbosus</i>								x		x										
Renoncule scélérate, Renoncule à feuilles de céleri	<i>Ranunculus sceleratus</i>															x					
Renouée persicaire	<i>Persicaria maculosa</i>															x					
Robinier faux acacia, Carouge	<i>Robinia pseudoacacia</i>			x		x			x							x					
Ronce ligneuse, Ronce de Bertram, Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>			x	x	x	x	x	x		x		x			x					
Rosier des chiens, Rosier des haies, Églantier, Églantier des chiens	<i>Rosa canina</i>			x	x	x	x	x	x					x							
Salicaire commune, Salicaire pourpre	<i>Lythrum salicaria</i>															x	x				
Salsifis des prés	<i>Tragopogon pratensis</i>										x										
Saule blanc, Saule commun, Osier blanc	<i>Salix alba</i>		x						x							x					
Saule cendré	<i>Salix cinerea</i>								x							x					
Saule de Babylone, Saule pleureur	<i>Salix babylonica</i>															x					
Saule marsault, Saule des chèvres, Marsault, Marsault	<i>Salix caprea</i>															x					
Saxifrage granulée, Herbe à la gravelle, Casse-pierre	<i>Saxifraga granulata</i>										x			x							
Scabieuse colombarie, Œil-de-perdrix	<i>Scabiosa columbaria</i>															x					
Séneçon commun	<i>Senecio vulgaris</i>						x		x		x		x	x							
Silène à feuilles larges, Silène à larges feuilles, Compagnon blanc	<i>Silene latifolia</i>										x										
Stellaire holostée	<i>Rabelera holostea</i>				x	x															
Sureau noir, Sampéchier	<i>Sambucus nigra</i>				x	x															
Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	<i>Trifolium repens</i>											x	x	x							X
Trèfle souterrain, Trèfle semeur, Trèfle enterreur	<i>Trifolium subterraneum</i>										x	x									
Troène commun, Troène, Raisin de chien	<i>Ligustrum vulgare</i>																			X	

Nom Français	Nom Latin	Boisements et haies					Fourrés			Prairies et autres végétations herbacées					Eaux de surface et végétations associées			Autres habitats		
		G1.1	G1.111	G1.A1	G1.A1 x F3.111	G3.F12	FA.4	F3.111	F3.14	F9.21 (plans d'eau ouest et est)	E1.91	E1.91 x E2.22	E2.11	E2.22 x E5.43	E2.22 x I1.53	E5.43	C3.24 + F9.21 (plan d'eau ouest)	D5.21 (plan d'eau ouest)	Végétation aquatique plan d'eau ouest	FB.32
Valérianelle potagère, Mache doucette, Mache, Doucette	<i>Valerianella locusta</i>										x					x				
Véronique à feuilles de lierre	<i>Veronica hederifolia</i>				x															
Véronique mouron-d'eau, Mouron aquatique, Mouron-d'eau	<i>Veronica anagallis-aquatica</i>															x				
Véronique petit chêne, Fausse Germandrée	<i>Veronica chamaedrys</i>										x									
Verveine officinale, verveine sauvage	<i>Verbena officinalis</i>																			X
Vesce à feuilles étroites, Vesce noire	<i>Vicia angustifolia</i>															x				
Vesce cultivée, Vesce cultivée, Poisette	<i>Vicia sativa</i>										x				x					
Vesce jaune	<i>Vicia lutea</i>														x					
Violette de Rivinus, Violette de Rivin	<i>Viola riviniana</i>				x															
Viorne obier, Viorne obier, Viorne aquatique, Boule-de-neige	<i>Viburnum opulus</i>																		X	
Vipérine commune, Vipérine vulgaire	<i>Echium vulgare</i>										x				x					
Vulpie queue-d'écureuil, Vulpie faux brome	<i>Vulpia bromoides</i>									x	x									
Vulpie queue-de-rat, Vulpie queue-de-souris	<i>Vulpia myuros</i>									x	x				x					
	<i>Populus</i>				x															
	<i>Taraxacum</i>				x						x				x					
	<i>Salix</i>	x																		
	<i>Forsythia</i>															x				
	<i>Prunus</i>															x				
	<i>Myosotis</i>								x	x										